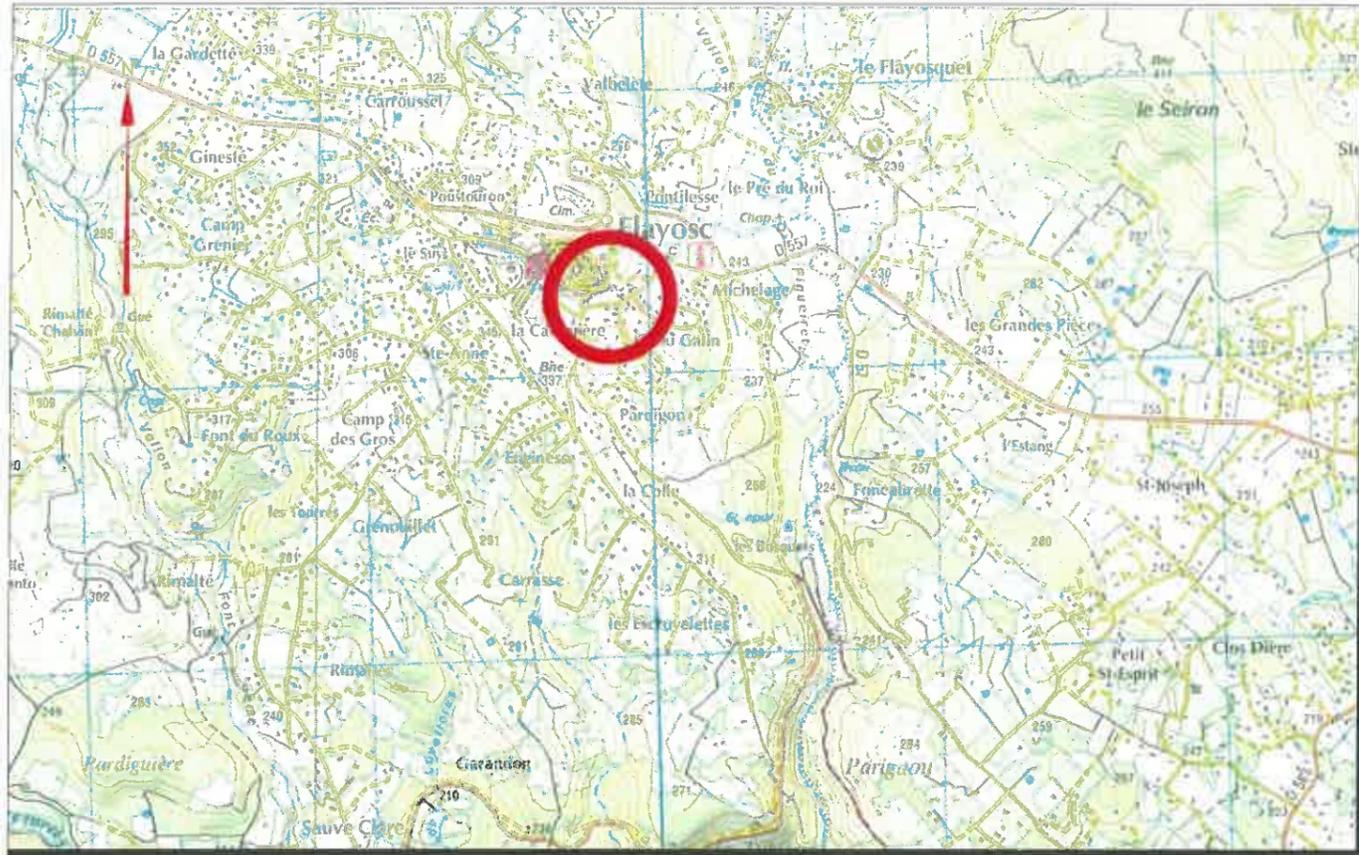
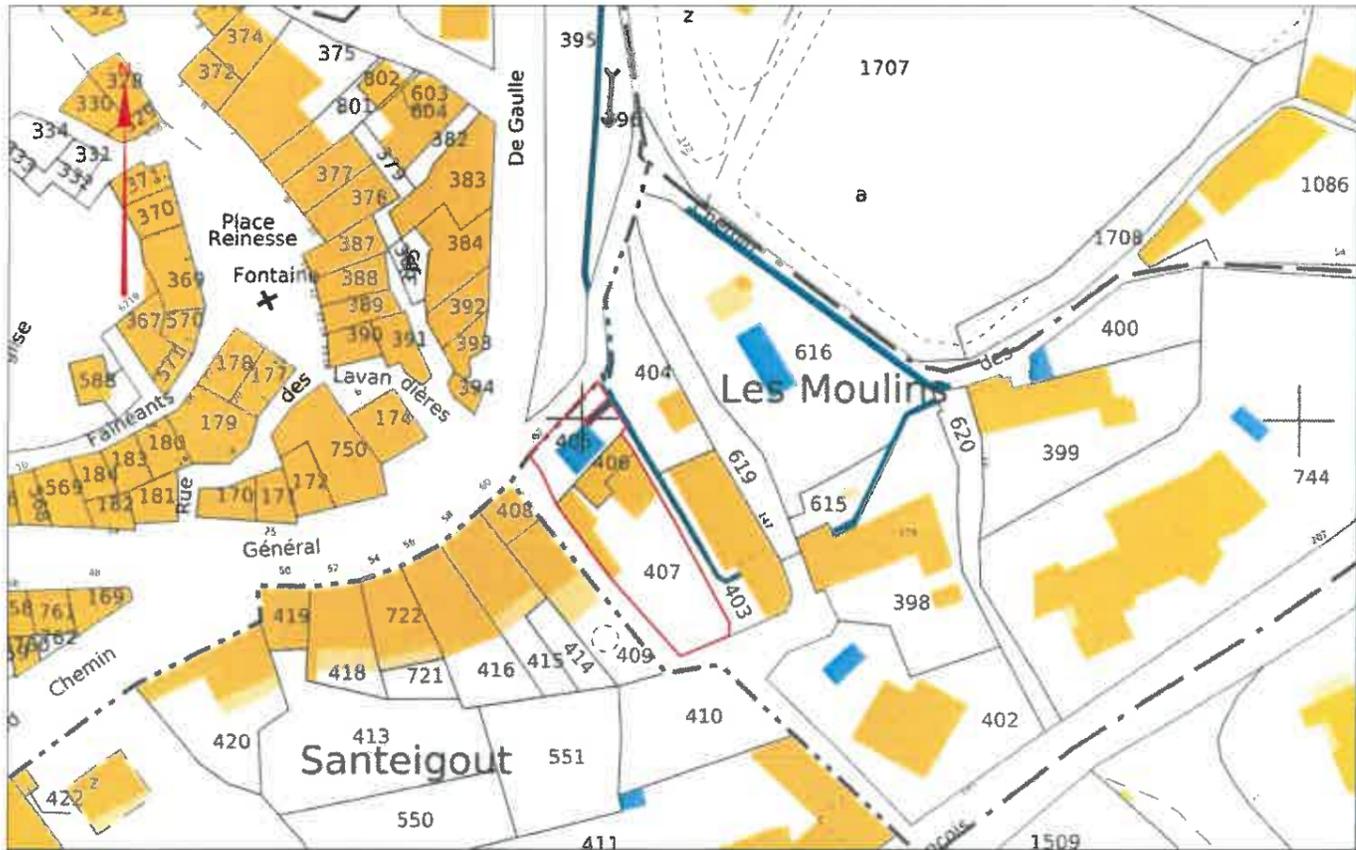


PLAN DE SITUATION - ECHELLE : 1/25 000



EXTRAIT CADASTRAL - ECHELLE : 1/1000



GEOTOP

GEOMETRE-EXPERT

SALERNES | BARJOLS

Commune de Flayosc (83)

Lieu-dit : LES MOULINS
Section E N° 405, 406 et 407

PROPRIÉTÉ LAVEDAN

PLAN JOINT À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

336 Route de Draguignan
83690 Salernes

6 avenue Eugène Payan
83670 Barjols

Tél: 04 98 10 12 12
contact@geotop-salernes.fr

Site: geotop-salernes.fr



Relevé Topographique le 17/05/2024

Suivi du Dossier :
SAH

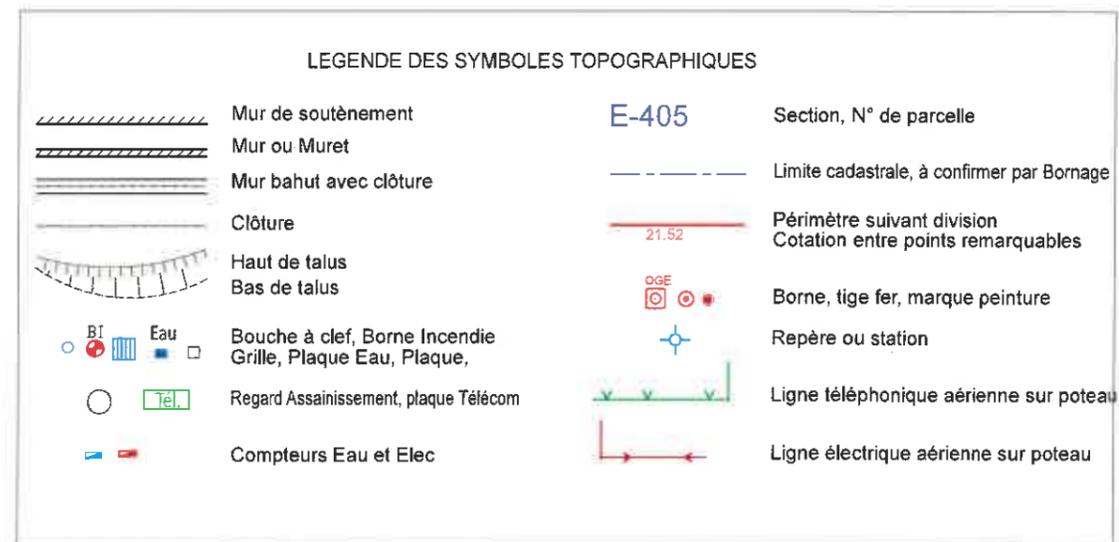
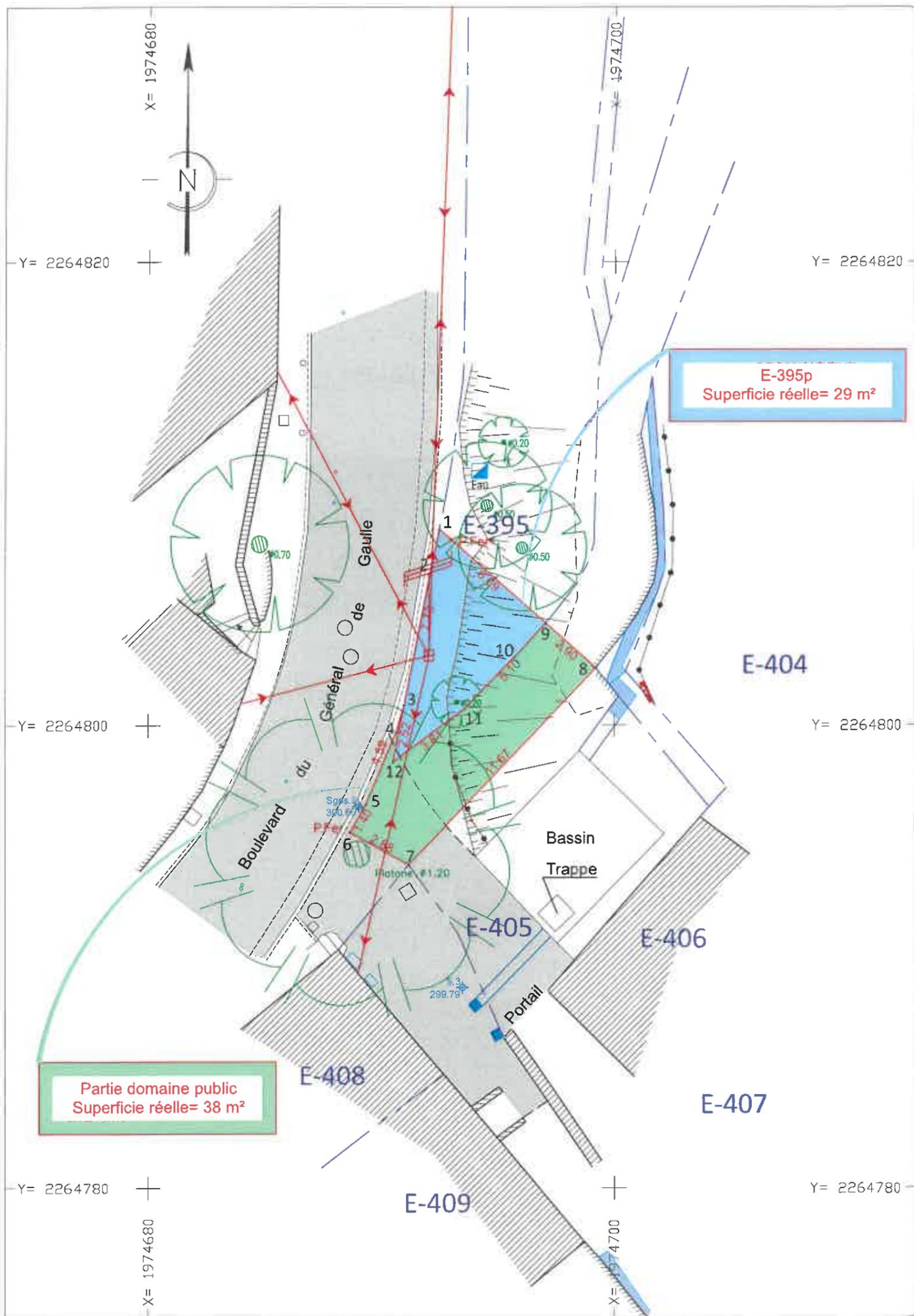
INDICE-A

Echelle
1/200

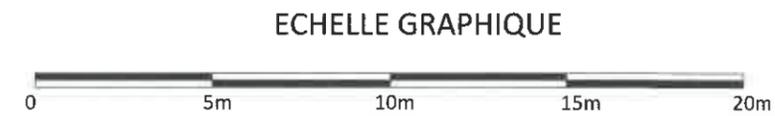
Réf. Dossier
2024-S-055

Z:\DOSSIERS GEOTOP\ANNÉE 2024\2024-S-055\DAO

2024-S-055-A.DWG



Ce plan figure les limites résultantes de l'occupation du sol
Les limites seront à confirmer par Bornage Contradictoire



Système de coordonnées planimétriques RGF93 CC43
Système de coordonnées altimétriques NGF
Rattachement en GPS réseau ORPHEON.Sgps.1 et Sgps.2

Aucune détection préalable des réseaux n'a été réalisée.

Tableau de coordonnées RGF CC43 GPS		
MAT	X	Y
1	1974692.491	2264808.438
2	1974692.177	2264806.851
3	1974690.996	2264800.850
4	1974690.654	2264799.677
5	1974689.349	2264796.567
6	1974688.671	2264795.344
7	1974691.195	2264793.960
8	1974699.205	2264802.463
9	1974697.038	2264804.392
10	1974695.688	2264802.917
11	1974693.544	2264800.680
12	1974690.510	2264798.382

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclassement et aliénation d'une voie
communale
FLAYOSC – Les Moulins

24 MAI 2024
2024-S-055

SARL GÉOTOP Salernes
Géomètre-expert
336 route de Draguignan
83690 SALERNES
04.9810.12.12



Table des matières

2

PARTIE 1. Note explicative3

 A. Rappel de la procédure de déclassement et contexte réglementaire3

 B. Exposé de la situation4

PARTIE 2. Plan de situation et extrait cadastral7

Plan de situation7

E77

PARTIE 3. Sommaire des dépenses8

PARTIE 4. Plan parcellaire (Voir plan joint à l'enquête publique)8

PARTIE 5. Liste des propriétaires impactés8

PARTIE 6. Problème d'enclavement9

PARTIE 1. NOTE EXPLICATIVE

A. Rappel de la procédure de déclassement et contexte réglementaire

[Article L.141-3 \(Code de la Voirie Routière\)](#)

Modifié par LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 242

Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies.

Les délibérations concernant le classement ou le déclassement, sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

A défaut d'enquête relevant d'une autre réglementation et ayant porté sur ce classement ou déclassement, l'enquête rendue, nécessaire en vertu du deuxième alinéa, est ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale, propriétaire de la voie, et organisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration.

L'enquête prévue à l'article L. 318-3 du code de l'urbanisme tient lieu de l'enquête prévue à l'alinéa précédent. Il en va de même de l'enquête d'utilité publique lorsque l'opération comporte une expropriation.

Cet article du code de la voirie routière distingue deux cas de figure selon que le déclassement porte atteinte ou non aux fonctions de desserte ou de circulation de la voie. Dans le premier cas de figure il impose en effet la tenue d'une enquête publique de quinze jours alors que dans le second cas, une simple délibération du Conseil Municipal suffit. Dans tous les cas la décision de déclassement devra avoir été précédée d'une désaffectation effective des voies concernées.

En l'espèce, le déclassement d'une partie du chemin piétonnier qui relie le boulevard du Général de Gaulle et le chemin des Moulins à Flayosc peut porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ce qui rend nécessaire l'enquête publique.

L'enquête se déroulera selon les modalités prévues aux articles [R.141-4 à R.141-10 du Code de la Voirie Routière](#) sous peine de nullité du déclassement. Le dossier soumis à enquête comprend :

- La délibération de mise à enquête,
- La notice explicative,
- Un plan de situation et extrait cadastral,
- Un plan de division foncière en cas de déclassement pour aliénation,
- La liste des propriétaires des parcelles riveraines, au droit des aliénations,

contact@geotop-salernes.fr

04 98 10 12 12

336 Route de Draguignan, Salernes

6 Rue Eugène Payan, Barjols

C'est le Maire qui désigne directement par arrêté le commissaire enquêteur. Ce même arrêté précisera l'objet de l'enquête, la date à laquelle elle sera ouverte et les heures et lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

Le commissaire enquêteur n'est pas obligatoirement choisi sur la liste départementale, mais il doit être extérieur à l'affaire.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et durant toute sa durée, un affichage public de l'arrêté devra être assuré. Cette publicité devra être confirmée par un certificat d'affichage.

A l'expiration du délai d'enquête le registre tenu à la disposition du public est clos et signé par le commissaire enquêteur qui, dans un délai d'un mois, transmet au Maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

Le déclassement est approuvé par le conseil municipal au vu des résultats de l'enquête (Code de la Voirie routière, article L 141-3).

Lorsque les conclusions du commissaire enquêteur sont défavorables, le Conseil municipal peut passer outre par une délibération motivée (Code de la Voirie routière, article L 141-4).

B. Exposé de la situation

Pour faire suite à un accord avec la commune, Monsieur Anthony LAVEDAN souhaite acheter une partie de la parcelle cadastrée section E N° 395 ainsi qu'une partie du chemin piétonnier qui relie le boulevard du Général de Gaulle et le chemin des Moulins non visible à l'heure actuelle.



Figure 1 – Parcelle E n° 395 et l'ancien chemin piétonnier, vue Sud-Nord



Figure 2 – Parcelle Parcelle E n° 395, vue Ouest-Est

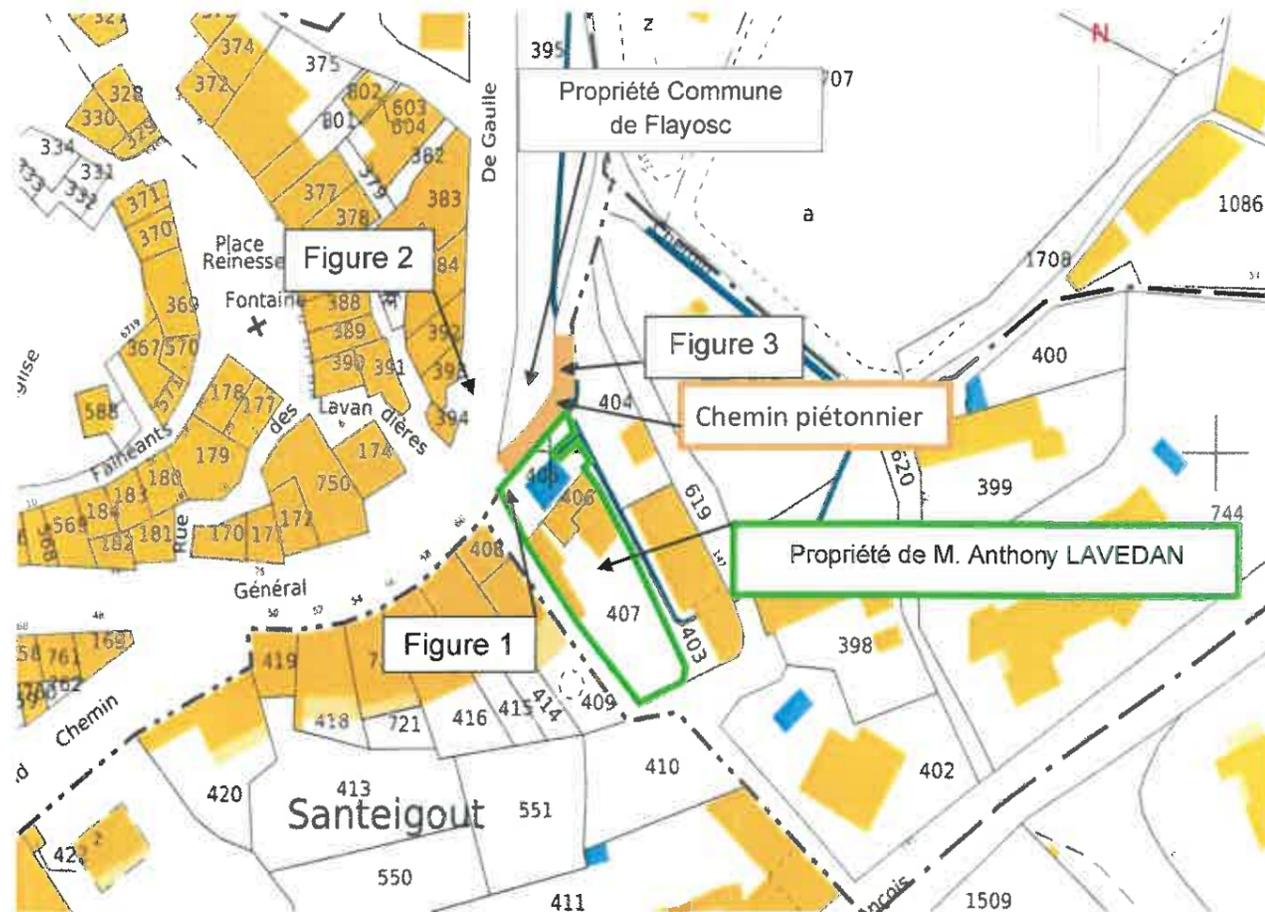


Figure 3 - Vue Nord-Sud

contact@geotop-salernes.fr

04 98 10 12 12
336 Route de Draguignan, Salernes
6 Rue Eugène Payan, Barjols

Figure 4 : Extrait cadastral

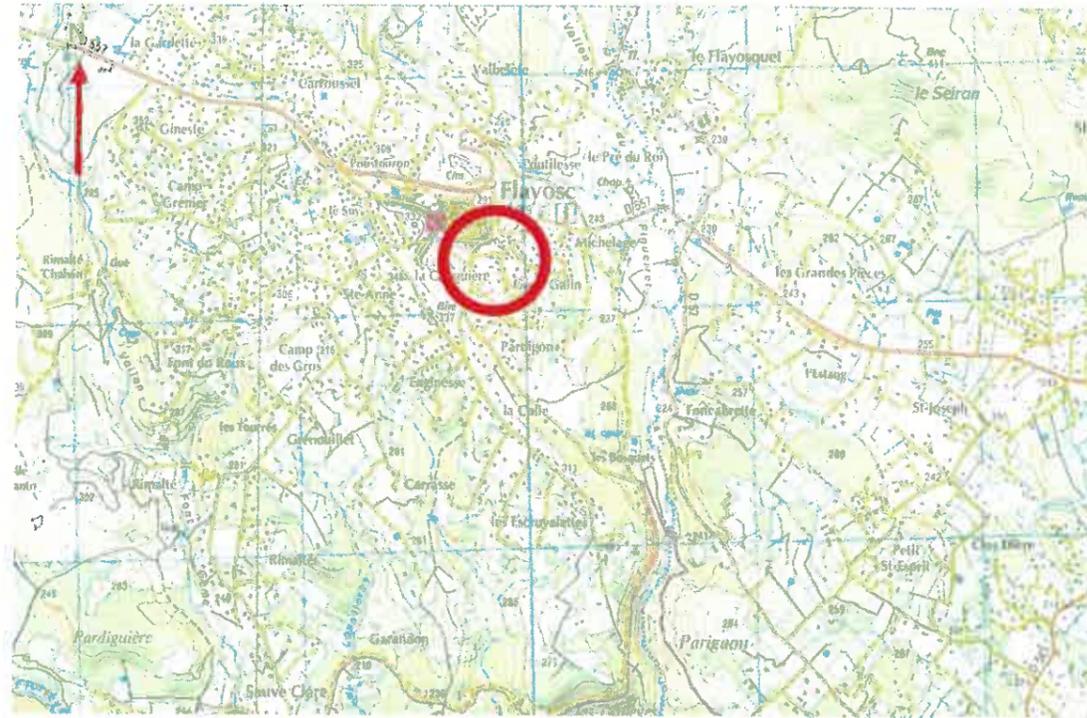


Le chemin piétonnier n'est plus identifiable sur place, il semble donc désaffecté.
Le géomètre-expert conseille au maire de faire procéder à un constat de désaffectation de la partie du chemin objet de l'enquête par la police municipale.
Monsieur LAVEDAN est propriétaire des parcelles adjacentes E 405, 406 et 407.
La partie du terrain à vendre cadastrée E 395 se situe donc entre le boulevard du Général de Gaulle et le chemin piétonnier objet de ladite procédure.

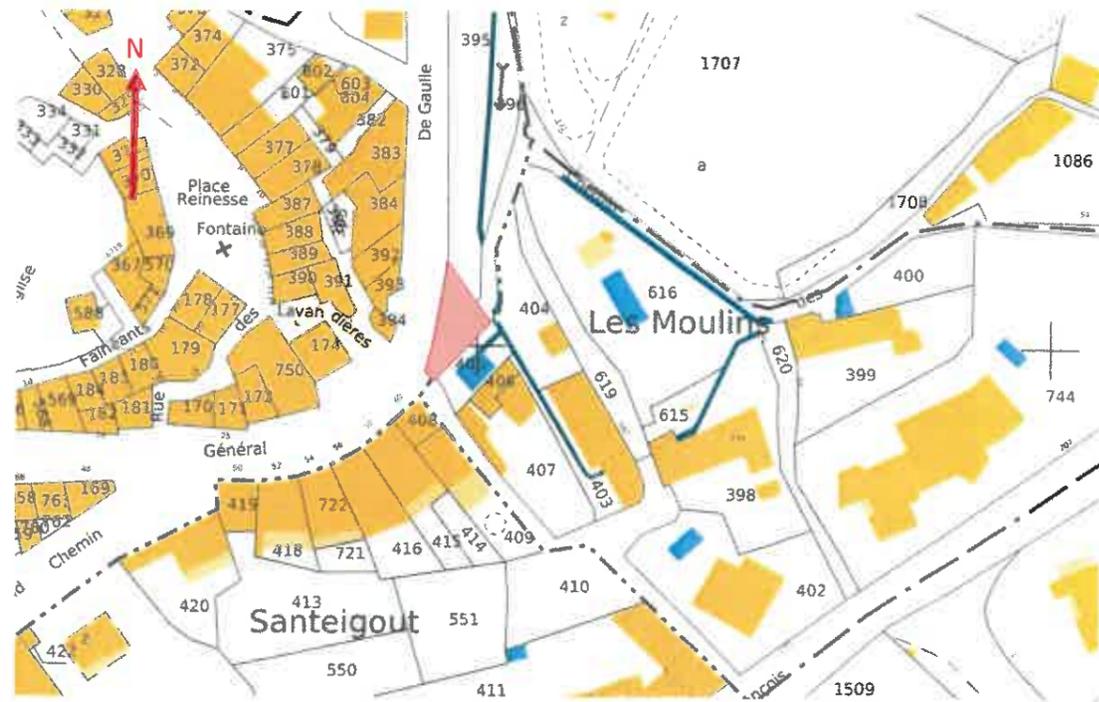
Après calculs du cabinet GEOTOP, l'emprise à vendre à M. Anthony LAVEDAN fait 67 m².

PARTIE 2. PLAN DE SITUATION ET EXTRAIT CADASTRAL

PLAN DE SITUATION



EXTRAIT CADASTRAL



contact@geotop-salernes.fr

04 98 10 12 12
336 Route de Draguignan, Salernes
6 Rue Eugène Payan, Barjols

PARTIE 3. SOMMAIRE DES DEPENSES

La partie de la parcelle E 395 et le chemin piétonnier seront cédés en l'état.

La cession de la parcelle E 395 et le chemin, le tout pour une surface de 67 m² se fera au prix de €.

Les frais engendrés pour la régularisation foncière, à savoir frais de géomètre et d'acte administratif, ainsi que les frais relatifs à l'enquête seront à la charge de M. Anthony LAVEDAN.

Ci-dessous une estimation des frais (à affiner) se répartissant ainsi :

✓ Frais de géomètre	0,00 €
✓ Frais de travaux	0,00 €
✓ Frais d'aménagement après travaux	0,00 €
✓ Frais d'acte	0,00 € (à demander)
✓ Frais de correspondance aux riverains en AR	0,00 €
✓ Frais de publication dans la presse	0,00 €
✓ Honoraires du commissaire enquêteur	0,00 €
✓ Prix de vente	0,00 €

Total des Frais à charge de la commune **0,00 €**

PARTIE 4. PLAN PARCELLAIRE (VOIR PLAN JOINT A L'ENQUETE PUBLIQUE)

PARTIE 5. LISTE DES PROPRIÉTAIRES IMPACTES

Informations issues d'une consultation du Serveur Professionnel de Données Cadastreales réalisée le 24 mai 2024.

Parcelle E n° 395 à Flayosc :

Raison sociale	COMMUNE DE FLAYOSC
Numéro SIREN	218300580
Adresse des titulaires de droit	HOTEL DE VILLE 32 BD JEAN MOULIN 83780 FLAYOSC

Parcelles E n° 405, 406 et 407 à Flayosc :

Nom / Prénom	Anthony LAVEDAN
Sexe	M
Date de naissance	06/06/1989
Lieu de naissance	DRAGUIGNAN (83)
Adresse des titulaires de droit	62 BD GÉNÉRAL DE GAULLE 83780 FLAYOSC

contact@geotop-salernes.fr

04 98 10 12 12

336 Route de Draguignan, Salernes

6 Rue Eugène Payan, Barjols

PARTIE 6. PROBLÈME D'ENCLAVEMENT

Cette cession du domaine public communal à M. LAVEDAN pourrait entraîner une situation d'enclavement des parcelles suivantes : E n° 404 619 616

Or ces parcelles appartiennent toutes au même propriétaire qui détient un accès par le chemin des Moulins.

